

# ACTION URGENTE

## UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉE

**La défenseure iranienne des droits humains Narges Mohammadi, mère de deux enfants en bas âge, a commencé à purger sa peine de six ans d'emprisonnement à la prison d'Evin (Téhéran). Amnesty International considère cette femme comme une prisonnière d'opinion et demande donc sa libération immédiate et inconditionnelle.**

Le 22 avril, un homme et une femme, appartenant probablement au ministère du Renseignement, se sont rendus chez la mère de **Narges Mohammadi** à Zanzan, dans le nord-est de l'Iran, où cette dernière séjournait. Ils lui ont demandé de les suivre sans présenter leur carte, comme cela leur a pourtant été demandé à plusieurs reprises. Lorsqu'ils ont menacé d'entrer, elle a accepté de partir avec eux pour ne pas effrayer ses jumeaux de cinq ans.

Deux jours plus tard, Narges Mohammadi a pu appeler ses enfants et parler brièvement à sa belle-mère. Elle lui a expliqué que, au bout d'une semaine dans l'aile de la prison d'Evin réservée aux femmes, elle avait été transférée dans la section 209, qui serait sous le contrôle du ministère du Renseignement. Jusqu'à ce que Narges Mohammadi soit autorisée à téléphoner à ses enfants, sa famille ignorait où elle se trouvait malgré des recherches intensives.

Le mari de Narges Mohammadi, Taghi (ou Tagi) Rahmani, a fait part à Amnesty International de sa profonde inquiétude quant à l'état de santé de sa femme. Celle-ci souffre en effet d'une pathologie qui, selon les médecins, est exacerbée par le stress.

Narges Mohammadi, présidente exécutive du Centre de défense des droits humains (CDDH), a été initialement condamnée à 11 ans de prison par le tribunal révolutionnaire de Téhéran en septembre 2011 : deux fois cinq ans pour des charges distinctes de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et un an pour « propagande contre le régime ». À la suite de son appel, son avocat a été informé le 4 mars 2012 que la 54<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Téhéran avait ramené la peine à six ans le 15 janvier. Il avait avancé qu'il était injuste de condamner Narges Mohammadi pour deux charges distinctes de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale », ce qui a permis de la faire relaxer de l'un de ces chefs.

Narges Mohammadi est frappée d'une interdiction de quitter le territoire iranien depuis 2009, date à laquelle les autorités ont confisqué son passeport.

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Amnesty International continuera, par d'autres moyens, à demander la libération immédiate et inconditionnelle de Narges Mohammadi.**

Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 36/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/026/2012/fr>.

# ACTION URGENTE

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉE

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le travail de Narges Mohammadi a été primé dans plusieurs pays. Cette femme a cofondé le Comité pour la fin des exécutions de mineurs (au sein du CDDH), ainsi que le Conseil national pour la paix, qui vise à apaiser les tensions internationales suscitées par la politique nucléaire de l'Iran, et le Comité pour la défense des élections libres, saines et équitables.

Narges Mohammadi a déjà parlé à Amnesty International de ses problèmes de santé, apparus pendant qu'elle se trouvait derrière les barreaux ces dernières années. Elle a indiqué que de nombreux autres Iraniens étaient sortis de prison avec de graves problèmes médicaux.

Le CDDH, cofondé par d'éminents avocats et militants iraniens, a été dirigé par la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi. Depuis que les autorités l'ont contraint à fermer ses portes, en décembre 2008, ses membres continuent leurs activités en faveur des droits humains. Ils sont sans cesse harcelés, intimidés, arrêtés et incarcérés. Shirin Ebadi vit actuellement à l'étranger car elle pense ne pas être en mesure de défendre correctement les droits humains si elle retourne en Iran.

Abdolfattah Soltani, autre cofondateur du CDDH, a été condamné à 18 ans de réclusion et à une interdiction de pratiquer le droit pendant 20 ans. Il purge sa peine dans la ville isolée de Borazian, à près de 1 000 kilomètres au sud-ouest de Téhéran, où sa famille peut difficilement lui rendre visite. Arrêté le 10 septembre 2011, il était notamment accusé de « diffusion de propagande contre le régime », de « création d'un groupe d'opposition illégal » et de « rassemblement et collusion avec l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale ». On lui reprochait aussi d'« avoir accepté une récompense et des gains illégaux » parce qu'il avait reçu le prix international des droits de l'homme de Nuremberg en 2009. Amnesty International a déjà adopté cet homme de 58 ans comme prisonnier d'opinion car elle considère qu'il est détenu uniquement pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, son droit à la liberté d'expression et d'association, notamment dans le cadre de son travail d'avocat de la défense et de ses activités au sein du CDDH.

Mohammad Ali Dadkhah, également cofondateur du CDDH, a été condamné en juillet 2011 à neuf ans de prison pour des charges liées à sa participation présumée à la tentative de « renversement en douceur » du gouvernement et pour « propagande contre le régime ». Il est aussi frappé d'une interdiction d'enseigner et d'exercer sa profession d'avocat pendant 10 ans. Il est actuellement en liberté et a indiqué à Amnesty International en février 2012 que le jugement final ne lui avait pas été communiqué, bien que l'audience d'appel ait eu lieu trois mois auparavant.

Nom : Narges Mohammadi

Genre : femme

Informations complémentaires sur l'AU 36/11, MDE 13/026/2012, 30 avril 2012